

**DEPARTEMENT DE L' AISNE
COMMUNE DE
PASSY SUR MARNE**

**Extrait du registre des délibérations
De la commune de PASSY SUR MARNE
du jeudi 4 juillet 2019**

Nombre de Conseillers en exercice : 11
Nombre de Conseillers présents : 10
Votants : 10

Date de convocation 26 juin 2019
Date d'affichage: 10 juillet 2019

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi quatre juillet, à dix-huit heures quarante-cinq le Conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur MERCIER Richard, Maire

Etaient présents : MERCIER Richard, COLLARD Adrien, NAVARRE Alain, LEQUEUX Sabine, PIERRON Marie-José, BIARD Laurent, LEQUEUX Remy, VRAYET Marjorie, SERVEAUX Hugo, CELLIER Florent
formant la majorité des membres en exercice

Absents : Mr DARNAC Philippe

Secrétaire de séance : Mr CELLIER Florent

N° 16/2019 – CREATION D'UNE ASA

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que plusieurs programmes d'aménagements hydrauliques des coteaux viticoles ont été réalisés ces dernières années afin de mettre en sécurité les habitations face aux inondations par ruissellement et d'améliorer l'accès aux parcelles viticoles.

Le dernier programme, sur le coteau dit « de Courcelles » impacte fortement le budget de la commune.

Pour ces raisons, la réalisation d'un programme complémentaire, au-dessus du village de Passy-Sur-Marne, est à ce jour envisageable.

Aussi, pour poursuivre les efforts d'aménagements hydrauliques et de la desserte des coteaux viticoles, et maintenir une gestion locale de ces projets, il est proposé que les propriétaires viticoles des coteaux dits « de Courcelles » et « de Passy », sur la commune de Passy-sur-Marne, constituent ensemble une Association Syndicale Autorisée (ASA). Celle-ci aurait en charge l'exécution, la gestion et l'entretien d'ouvrages limitant l'impact des ruissellements à l'aval et améliorant les conditions d'accès dans les vignes.

La création et la gestion de cette ASA seraient régies par l'ordonnance n°2004-632 et le décret n°2006-504 relatifs aux associations syndicales de propriétaires.

Monsieur le Maire présente les pièces constitutives à la création d'une ASA, élaborée avec la Chambre d'Agriculture de l'Aisne et un groupe de travail de viticulteurs.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE d'engager la procédure de création de l'ASA de Passy-sur-Marne

APPROUVE les quatre pièces constitutives de l'ASA de Passy-sur-Marne, que sont : le périmètre, les statuts, la liste de propriétaires et le projet,

AUTORISE le Maire à déposer le dossier de création de l'ASA de Passy-sur-Marne auprès des services de l'Etat pour solliciter la mise en place de l'enquête auprès des propriétaires, et à régler les dépenses afférentes au moyen des crédits prévus à cet effet dans le budget, jusqu'à ce que l'ASA soit financièrement opérationnelle.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Richard MERCIER

